

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 12 décembre 2025****CONVOCATION**

Date : 5 décembre 2025

Affichée le : 5 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Pouvoirs : 3

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

19 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – Mme Virginie GRANTE – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. François DELAIS Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Loïc LEBALLEUR Pouvoir à M. Joël MOREAU

Mme Sophie ALEXANDRE Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-12-04

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 – SCÈNE ADAMOISE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2025-10-02 du 17 octobre 2025 prenant acte du rapport sur les orientations budgétaires 2026 pour la Ville, le budget annexe de la Plage et le budget annexe de la Scène Adamoise.

Après avis de la Commission des Finances en date du 2 décembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **approuve** le budget primitif 2026 de la Scène Adamoise :

Celui-ci s'élève à la somme de 317 650 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 59 950€

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 257 700€

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.